

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Wirtschaftspolitik
Schlagworte	Bilaterale Abkommen
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2022

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Wirtschaftspolitik, Bilaterale Abkommen, 2014 - 2021*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Wirtschaftspolitik	1
Strukturpolitik	1
Gesellschaftsrecht	1
Wirtschaftsordnung	2

Abkürzungsverzeichnis

SECO	Staatssekretariat für Wirtschaft
APK-SR	Aussenpolitische Kommission des Ständerates
APK-NR	Aussenpolitische Kommission des Nationalrates
BauPG	Bauproduktegesetz
IGE	Eidgenössisches Institut für geistiges Eigentum
DaziT	Gesamtheitliches Transformationsprogramm der Eidgenössischen Zollverwaltung (EZV)

SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
CPE-CE	Commission de politique extérieure du Conseil des Etats
CPE-CN	Commission de politique extérieure du Conseil national
LPCo	Loi sur les produits de construction
IPI	Institut fédéral de la propriété Intellectuelle
DaziT	Programme global de modernisation et de transformation de l'Administration fédérale des douanes (AFD)

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Wirtschaftspolitik

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 24.05.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Dans le cadre du projet chinois de nouvelle route de la Soie, la Suisse a signé des accords afin de faciliter les **investissements privés suisses en Chine**. Cet accord a été conclu lors du deuxième Belt and Road Forum organisé par la Chine auquel participait le président de la Confédération Ueli Maurer. ¹

Strukturpolitik

MOTION
DATUM: 23.09.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

La Commission de politique extérieure du Conseil des Etats (CPE-CE) a pointé du doigt, d'un côté, l'absence de **protection de l'indication de provenance suisse en Chine**, et d'un autre côté, l'**importation continue de contrefaçons** et de produits piratés **de Chine en Suisse**. Ainsi, malgré l'accord de libre-échange avec la Chine et la «stratégie Chine», la CPE-CE a déposé une motion pour que le Conseil fédéral règle ces deux problèmes.

Pour sa part, le Conseil fédéral a préconisé le rejet de la motion. Premièrement, il a estimé que la protection de l'indication de provenance suisse en Chine est incluse dans l'accord de libre-échange avec la Chine et que l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI) mène un dialogue bilatéral additionnel. Deuxièmement, il a précisé que le processus de numérisation des douanes (DaziT) facilitera le contrôle des contrefaçons.

Néanmoins, le **Conseil des Etats a largement adopté la motion** de sa commission, par 27 voix contre 7 et 1 abstention. ²

MOTION
DATUM: 06.12.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

La chambre du peuple a confirmé la volonté des sénateurs et sénatrices de **protéger l'indication de provenance suisse en Chine et de stopper les contrefaçons chinoises**. Une motion de la Commission de politique extérieure du Conseil des États (CPE-CE) a été adoptée au Conseil national par 126 voix contre 51. Les députés et députées ont suivi la recommandation de la majorité de la CPE-CN, par 19 voix contre 5 et 1 abstention, d'adopter la motion. La majorité de la CPE-CN a souligné l'importance de la propriété intellectuelle pour l'économie helvétique. Étant donné la prépondérance du marché chinois et sa force de frappe commerciale, elle propose de régler prioritairement les problèmes liés à l'indication de provenance et aux contrefaçons avec la Chine, dans le cadre de l'accord de libre-échange entre la Suisse et la Chine, puis d'aborder le problème de la propriété intellectuelle dans son ensemble, pays par pays. Une minorité, emmenée par des députés et députées agrariennes, s'est opposée à la motion. Elle a critiqué le choix d'un conflit unilatéral avec la Chine, plutôt qu'une résolution globale d'une problématique qui existe avec d'autres pays. En chambre, seulement 42 voix UDC et 9 voix PLR se sont opposées à la motion. La **motion** a donc été **adoptée par les deux chambres**. ³

Gesellschaftsrecht

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 21.03.2014
GUILLAUME ZUMOFEN

Étant donné l'entrée en vigueur, en 2011, sur le marché européen, d'une nouvelle directive, le Conseil fédéral a soumis au Parlement une **révision totale de la loi sur les produits de construction (LPCo)**. Face aux enjeux économiques et à l'importance de l'accord bilatéral sur la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de conformité, les deux chambres se sont pliées à la proposition du Conseil fédéral. Le Conseil des Etats l'a adoptée par 36 voix contre 4 et 2 abstentions. Puis, le Conseil national l'a validée par 123 voix contre 48 et 7 abstentions. Au final, les craintes des PME, qui ont trouvé écho dans les requêtes des députés UDC, n'ont pas convaincu. Seule une motion sur la définition d'une "microentreprise" a été adoptée lors du débat. ⁴

POSTULAT

DATUM: 21.03.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Wirtschaftsordnung

Selon Marco Chiesa (udc, TI), depuis le Tessin, nombreux sont ceux qui considèrent que l'accès au marché indigène pour les entreprises européennes est plus aisé que l'accès au marché italien pour les entreprises suisses. Il demande donc un rapport du Conseil fédéral sur **les conditions d'accès au marché entre la Suisse et les États limitrophes dans une perspective de réciprocité**. Un tel rapport permettrait de mettre en perspective les conditions d'accès aux marchés et de déterminer la véracité de l'impression susmentionnées.

De son côté, le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat. Tout d'abord, il explique que le principe de réciprocité n'implique pas des conditions d'accès similaires d'un marché à l'autre, mais un traitement égalitaire de toutes les entreprises pour l'accès au même marché. Il précise donc que si des différences existent entre la Suisse et l'Italie, elles sont peut-être dues uniquement au système administratif de ces deux espaces économiques, et ne provoquent pas nécessairement une discrimination. Ensuite, il rappelle que le Conseil fédéral publie chaque année un rapport sur le commerce extérieur qui traite des conditions d'accès aux marchés.

Le Conseil national a adopté le postulat par 128 voix contre 56. Le camp bourgeois a imposé sa volonté.⁵

BERICHT

DATUM: 23.06.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

Afin d'examiner les **conditions d'accès des entreprises helvétiques aux marchés des États limitrophes**, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a collaboré avec les chambres de commerce impliquées dans les relations commerciales avec les pays limitrophes comme l'Italie, la France et l'Allemagne, et a mené un sondage auprès des entreprises concernées par l'accès au marché européen.

Alors que des freins comme les coûts administratifs, la bureaucratie, le manque de transparence, le niveau des prix ou encore la complexité des procédures ont été mis en exergue par les discussions et le sondage, le SECO a conclu qu'**aucune discrimination systématique des prestataires de services helvétiques** n'existait. En d'autres termes, les prestataires de services helvétiques bénéficient des mêmes conditions que les entreprises indigènes. Selon le rapport, la notion de «réciprocité» est notamment garantie par les accords internationaux. Au final, le rapport a souligné également la volonté du Conseil fédéral de maintenir des relations économiques bilatérales favorables avec les pays limitrophes.⁶

1) NZZ, 3.4.19; LT, 12.4., 20.4.19; LT, Lib, 24.4.19; LT, 29.4.19

2) BO CE, 2021, pp.962; NZZ, 23.9.21

3) BO CN, 2021, pp.2384; Communiqué de presse CPE-CN du 27.10.2021; Rapport CPE-CN du 26.10.2021

4) BO CE, 2013, pp.978 s.; BO CE, 2014, p.377; BO CN, 2014, p.571; BO CN, 2014, pp.190; FF, 2013, pp.6751 s.; FF, 2014, pp.2801 s.; FF, 2014, pp.6677 s.

5) BO CN, 2019, pp.564

6) Rapport sur les conditions d'accès au marché entre la Suisse et les États limitrophes dans une perspective de réciprocité du 23.06.2021